



DD FRU

01/12/2020

Budget primitif 2021

Rapport de présentation

Séance du Conseil municipal du 14 décembre 2020

Sommaire

Introduction.....	3
Présentation synthétique des comptes.....	3
1 FONCTIONNEMENT.....	4
1.1 Recettes de gestion courante.....	4
1.1.1 Fiscalité, compensations fiscales.....	4
1.1.2 Attribution de compensation CABM et FPIC.....	6
1.1.3 Dotations de l'Etat.....	6
1.1.4 Autres.....	6
1.2 Recettes financières et exceptionnelles.....	7
1.3 Dépenses de gestion courante.....	8
1.3.1 Dépenses de personnel.....	8
1.3.2 Charges à caractère général	8
1.3.3 Autres dépenses de gestion courante.....	9
1.4 Dépenses financières (hors dette) et dépenses exceptionnelles.....	10
2 INVESTISSEMENT.....	10
2.1 Recettes	10
2.1.1 Recettes « hors emprunt ».....	10
2.1.2 Emprunt.....	11
2.2 Dépenses.....	12
2.2.1 Dépenses d'équipement.....	12
2.2.1.1 Dépenses directes d'équipement.....	12
2.2.1.2 Dépenses indirectes d'équipement.....	13
2.2.2 Dépenses financières (hors dette).....	14
2.2.3 Exécution des AP/CP.....	14
2.2.4 Dette.....	15
3 ÉPARGNE ET CAPACITÉ DE DÉSENDETTEMENT.....	15
4 RATIOS.....	16
Annexe Présentation générale du Budget.....	17
Annexe Dette.....	20
Structure de la dette.....	20
Répartition par prêteurs.....	20

INTRODUCTION

Par délibération en date du 27 janvier 2020, la ville de Béziers a été candidate à compter de l'exercice 2021, à l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU), document qui remplacera le compte administratif établi par l'ordonnateur, et le compte de gestion établi par le Trésorier.

Le référentiel comptable à utiliser pour le CFU est la nomenclature M57 : à compter de l'exercice 2021, tous les documents budgétaires doivent être construits selon cette nomenclature et le premier CFU sera établi pour l'exercice budgétaire 2022.

Dans ce rapport, sont présentées, les données essentielles issues du document réglementaire « budget primitif » conforme à la maquette budgétaire prévue par l'instruction comptable M57.

Vous constaterez dans la maquette budgétaire M57 des différences d'organisation et de présentation des éléments par rapport aux documents budgétaires antérieurs.

En raison du changement de nomenclature, la colonne « Pour mémoire Budget précédent » n'a pu être renseignée automatiquement.

En annexe 1 du présent rapport, a donc été établie une présentation générale du Budget par chapitre, avec mention des données du Budget Primitif précédent (2020).

Lors de la séance du Conseil municipal du 23 novembre 2020, et conformément aux dispositions de l'article L.2312-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), un débat s'est tenu et le rapport présentant les orientations budgétaires, a été adopté.

Dans le débat d'orientation budgétaire, les deux principaux éléments pris en compte pour construire et équilibrer le budget 2021, sont les suivants :

- le maintien des taux d'imposition votés en 2020,
- la hausse des dépenses d'équipement afin de relancer l'économie.

En 2021, la ville n'aura plus de Budget annexe : « Béziers Congrès », retraçant les activités du Palais des Congrès, sera clôturé au 31 décembre 2020 et réintégré dans le Budget Principal.

De nouvelles mises à disposition de personnel et mutualisations avec la Communauté d'Agglomération prendront effet en 2021 générant de nouveaux flux financiers en dépenses et en recettes de fonctionnement.

PRÉSENTATION SYNTHÉTIQUE DU BUDGET (Opérations réelles)

En milliers d'€	BP 2020	BP 2021	Evol.BP 2021 /BP 2020
Fonctionnement			
Recettes réelles	117 908	120 501	2,20%
Dépenses réelles	102 354	103 498	1,12%
Investissement			
Recettes réelles	41 349	48 683	17,74%
Dépenses réelles	56 903	65 686	15,44%

1. FONCTIONNEMENT

Les recettes réelles (hors opérations d'ordre ne donnant pas lieu à des mouvements de trésorerie), augmentent de 2,2 % par rapport au BP 2020.

Les prévisions de dépenses réelles sont en progression de 1,12 % par rapport au BP 2020.

1.1 Recettes de gestion courante

Elles regroupent : les produits des services et du domaine (chapitre 70), les impôts et taxes (chapitre 73), les dotations et participations (chapitre 74), les atténuations de charges (chapitre 013).

Elles progresseraient en 2021 (120,237 millions) par rapport au BP 2020 (117,361 millions) de 2,9 millions soit 2,5 %, en raison essentiellement de la hausse des recettes fiscales (chapitre 73).

RECETTES DE GESTION COURANTE

En milliers d'€	BP 2020	BP 2021
Impôts et taxes (Chapitre 73)	79 319	86 094
<i>Contributions directes</i>	<i>53 077</i>	<i>59 894</i>
<i>Attribution de compensation</i>	<i>20 620</i>	<i>20 620</i>
<i>Attribution FPIC</i>	<i>1 436</i>	<i>1 534</i>
<i>Solde impôts et taxes</i>	<i>4 186</i>	<i>4 046</i>
Dotations et participations (Chapitre 74)	30 465	26 034
<i>DGF</i>	<i>20 054</i>	<i>21 045</i>
<i>Compensations fiscales</i>	<i>6 128</i>	<i>408</i>
<i>Solde participations diverses</i>	<i>4 283</i>	<i>4 581</i>
Autres produits de fonctionnement courant	7 577	8 109
<i>Produits des services (chapitre 70)</i>	<i>6 374</i>	<i>7 008</i>
<i>Produits de gestion (Chapitre 75)</i>	<i>1 086</i>	<i>1 040</i>
<i>Atténuations de charges(chapitre 013)</i>	<i>117</i>	<i>61</i>
TOTAL	117 361	120 237

1.1.1 Fiscalité, compensations fiscales

A compter de 2021, la ville ne percevra plus le produit de la Taxe d'habitation sur les résidences principales. C'est l'État qui percevra les cotisations payées par les 20 % de contribuables taxés jusqu'en 2023, année de suppression de la Taxe d'habitation.

En revanche, la ville continuera de percevoir la Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et sur les logements vacants.

En substitution du produit de Taxe d'Habitation sur les résidences principales (et de la compensation des exonérations fiscales pour cette taxe), les communes bénéficieront du transfert de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties, ce qui explique la forte hausse du produit de foncier bâti en 2021.

Produit Fiscal

En milliers d'€	BP 2020 (2)	BP 2021
Produit Taxe Habitation (1)	23 209	2 152
Produit Foncier Bâti (FB)	29 464	57 123
Produit Foncier Non Bâti (FNB)	613	619
Produit 3 Taxes ménages (1)	53 286	59 894

(1) En 2021, il s'agit du produit de TH sur les résidences secondaires et les logements vacants.

(2) Il s'agit du produit fiscal attendu à partir des bases notifiées de l'année : les bases définitives 2020 ne nous seront communiquées par les services fiscaux, que fin décembre. Ce produit n'est donc pas définitif.

La progression du produit des taxes ménages en 2021 résultera :

- d'une part, de l'évolution physique des bases d'imposition qui a été estimée à 0,5 % pour la taxe foncière,

- et d'autre part, de la revalorisation forfaitaire des bases d'imposition qui devrait être comprise entre 0 % et 1 % : l'hypothèse de 1 % a été retenue.

Les bases d'imposition 2021 ne seront notifiées que fin mars et le vote des taux interviendra avant le 30 avril.

Comme cela a été indiqué dans le rapport d'orientations budgétaires, les taux d'imposition votés en 2020 pour les taxes foncières, seront maintenus

Hors montant de la compensation des exonérations de taxe d'habitation perçue en 2020, soit 5,876 millions, le produit fiscal 2021 est de 54,018 millions.

En fonction des hypothèses d'évolution retenues, ce produit, serait donc en hausse de 0,7 million, soit 1,3 % par rapport au produit attendu 2020 : 53,2 millions .

Jusqu'en 2021, la ville percevait deux compensations pour exonérations fiscales.

Compensations Fiscales

En milliers d'€	BP 2020	BP 2021
Compensations TH (condition modeste) (1)	5 663	0
Compensations FB (dont condition modeste, QPPV et Exo. longue durée) et FNB	465	408
Compensations fiscales	6 128	408

(1) A compter de 2021, cette compensation est supprimée : son montant 2020 est intégré dans la part départementale de Taxe foncière transférée,

A compter de 2021, la ville ne percevra que des compensations pour exonération en matière de taxes foncières sur le bâti et le non bâti.

Même si le Projet de Loi de Finances 2021 dans sa version actuelle ne prévoit pas de baisse de ces compensations, l'estimation pour le BP est prudente.

1.1.2 Attribution de compensation CABM et FPIC

Au titre de l'attribution de compensation, le montant perçu en 2020, soit 20,620 millions a été reconduit.

Il sera revu dès que la Commission d'évaluation des charges transférées sera réunie suite à la prise de compétence « Eaux pluviales » par la CABM au 1^{er} janvier 2020.

En ce qui concerne le fonds national de péréquation des recettes communales et intercommunales (FPIC) en vigueur depuis 2012, perçu par la CABM et l'ensemble des communes membres, le montant estimé inscrit au Budget 2021 est de 1,5 million.

1.1.3 Dotations de l'État

Du fait de l'abondement de 90 millions de l'enveloppe nationale réservée aux dotations de péréquation reconduit en 2021, la DGF, globalement, augmenterait par rapport aux montants du BP 2020 (20,054 millions) de près de 1 million (968 K€).

Pour information, la DGF perçue en 2020 est de 20,139 millions.

Dotation globale de Fonctionnement (DGF)

En milliers d'€	BP 2020	BP 2021
Dotation forfaitaire	9 204	9 290
+ Dotations d'aménagement (DSU, DNP)	10 850	11 732
<i>dont Dotation de solidarité urbaine (DSU)</i>	<i>8 477</i>	<i>8 944</i>
<i>dont Dotation nationale de Péréquation (DNP)</i>	<i>2 373</i>	<i>2 788</i>
TOTAL	20 054	21 022

1.1.4 Autres recettes

En milliers d' €	BP 2020	BP 2021 (1)
Autres recettes de gestion courante	7 577	8 108
Produits des services (Chapitre 70)	6 374	7 007
Produits de gestion (Chapitre 75)	1 086	1 040
Atténuations de charges (Chapitre 013)	117	61

(1) Au BP 2021, sont prévus les remboursements de charges de personnel pour les agents de la ville mis à disposition de la CABM à compter de septembre 2020 puis à compter de 2021 (services communs) et des autres charges pour le service commun Communication.

Par ailleurs sont intégrées les recettes de Béziers Congrès rattaché au BP en 2021.

Les produits des services (chapitre 70)

Ils ont été fortement impactés en 2020 par la crise sanitaire. Les redevances d'occupations du domaine public ont diminué du fait de la fermeture de certains établissements durant plusieurs mois.

Des mesures d'exonération (redevances et loyers) ont été accordées par la ville pour soutenir l'activité économique.

Les prévisions 2021 pour l'ensemble de ces recettes sont donc prudentes compte tenu des incertitudes qui demeurent sur l'évolution de la crise sanitaire et ses conséquences.

Ils comprennent :

* les remboursements de la CABM

Ils concernent les charges de personnel des agents de la ville mis à disposition, notamment dans le cadre de services communs : les crédits inscrits au BP 2021 augmentent de 565 K€ en raison des nouvelles mises à disposition effectives en 2021 (article 70846).

Pour les autres remboursements de charges : ils passent de 827 630 € à 1 613 200 €, soit une hausse de 785 570 € dont 560 000 € pour les remboursements de dépenses concernant le Journal du Biterrois et la communication de la CABM dans le cadre du service commun mis en place.

* les droits d'entrée perçus pour les différents services, culturel, social (dont petite enfance), sportif, estimés à 875 000 €.

Les produits de gestion (chapitre 75)

Ils regroupent :

* les revenus des immeubles (loyers et locations, notamment Palais des Congrès pour 50 000 €) : 547 000 €.

* les redevances versées par les fermiers et concessionnaires : 389 000 €.

Les atténuations de charges (chapitre 013)

Correspondent à des remboursements de charges de personnel par les organismes sociaux (indemnités journalières CPAM) et des rabais, remises et ristournes obtenus sur achats.

1.2 Recettes financières et exceptionnelles

Milliers d' €	BP 2020	BP 2021
Recettes financières et exceptionnelles	547	265
Produits financiers	250	242
Produits exceptionnels	297	23

Elles sont en baisse par rapport au BP 2020 : ce sont les produits exceptionnels qui diminuent puisque l'instruction M57 limite les inscriptions sur ce chapitre aux recettes des mandats annulés sur exercice antérieur.

Les autres produits imputés jusqu'en 2020 (M14) au chapitre 77, sont désormais inscrits au chapitre 75 (article 75888 autres).

1.3 Dépenses de gestion courante

Comme cela a été indiqué dans le Rapport d'orientations budgétaires, il n'y a pas dans le Projet de Loi de Finances pour 2021, de mesure d'encadrement de l'évolution des dépenses de Fonctionnement des collectivités locales sur la période 2021/2022. En 2020, les contrats financiers (appelés « contrats de Cahors ») qui limitaient l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement à 1,2 %, ont été suspendus en raison de la crise sanitaire.

Il est probable que dès le Projet de loi de Finances pour 2023, de nouvelles dispositions concernant les dépenses et les recettes des collectivités locales soient introduites.

Du fait des modifications de périmètre (mutualisations avec la CABM et réintégration de l'activité de Béziers Congrès au sein du Budget Principal), ces dépenses sont en hausse.

Milliers d' €	BP 2020	BP 2021	Evol.BP 2021 / BP 2020
Dépenses de gestion courante	98 681	100 903	2,25%
Charges à caractère général (Chap.011)	22 216	24 135	8,64%
Charges de personnel (Chap.012)	62 100	62 111	0,02%
Charges de gestion courante (Chap.65)	14 210	14 497	2,02%
Atténuations de produits (Chap.014)	155	160	3,23%

1.3.1 Dépenses de personnel : 62,111 millions.

Elles sont quasiment stables par rapport au BP 2020 : + 0,02 % malgré la prise en charge de dépenses de personnel de la CABM pour les services communs mis en place en 2021.

La prévision 2021 intègre aussi les recrutements à effectuer, sachant qu'il a été décidé de les limiter aux seuls emplois jugés indispensables pour le bon fonctionnement des services.

Sont également inscrites les dépenses relatives aux élections départementales et régionales.

A noter qu'en 2020, les crédits inscrits, soit 62,1 millions, ne seront pas intégralement consommés.

1.3.2 Charges à caractère général : 24,135 millions.

Elles progressent de 8,6 % par rapport au BP 2019.

Si l'on exclut du montant 2021, la part CABM des dépenses concernant le service commun communication, 374 000 € et les dépenses du Palais des Congrès : 246 050 €, on obtient un total de 23,515 millions pour les charges à caractère général.

Sur un périmètre identique, ces charges progressent donc de 5,84 % soit (1,3 million).

Les hausses supérieures à 50 000 €, pour les postes de 100 000 € et plus, concernent principalement :

- les achats de prestations de services (6042) : cela résulte essentiellement de la mise en place de la nouvelle DSP restauration scolaire avec des prestations SUPPL2 demandées par la commune,
- l'énergie - électricité (article 60612),
- les fournitures d'entretien (60631) avec une provision pour l'achat supplémentaire de produits en raison de la situation sanitaire,
- les fournitures de petit équipement (article 60632),
- les autres matières et fournitures (article 6068),
- les rémunérations d'intermédiaires et honoraires divers (article 6228),
- les annonces et insertions (article 6231),
- les catalogues, imprimés publications (articles 6236 et 6238) : l'article 6236 regroupe les articles 6236 (Catalogues) et 6237 (Publications) qui existaient en M14. En 2021, ont été intégrées sur les articles 6236 et 6238, les dépenses de la CABM dans le cadre de la mise en place du service commun Communication.
- les frais de nettoyage des locaux (article 6283) : extension du périmètre avec expérimentation dans les écoles,
- les taxes foncières (article 63512 : ajout de la taxe foncière Palais des Congrès),

Les postes de 100 000 € et plus, en baisse ou restant stables concernent essentiellement : les dépenses de carburant (article 60622), les contrats de prestations de services (article 611), les locations immobilières (article 6132), la formation (article 6184) , les frais d'actes et de contentieux (article 6227), les honoraires (article 62268).

1.3.3 Autres dépenses de gestion courante : 14,657 millions.

Elles augmentent de 2 % par rapport au BP 2020 : + 292 000 €.

Elles regroupent **les charges de gestion courante (Chapitre 65) et les atténuations de produits (chapitre 014).**

Dans les charges de gestion courante, les principales dépenses sont :

- la contribution au SDIS, 5 400 000 € (+ 14 000 €/ BP 2020),
- la subvention versée au CCAS qui reste stable : 4 000 000 €,
- les subventions versées aux associations : 2 545 775 € contre 2 382 035 € au BP 2020. cette hausse résulte de la suppression de la notion de subventions exceptionnelles dans la nomenclature comptable M57 ; toutes les subventions quelle que soit leur nature sont regroupées au chapitre 65 (Charges de gestion courante) et classifiées en fonction de la nature des bénéficiaires.

A noter qu'il n'y a plus d'inscription de participation d'équilibre pour les budgets annexes, le dernier « Béziers Congrès » étant clôturé au 31/12/2020.

Les atténuations de produits restent stables ; elles regroupent les remboursements à l'État des dégrèvements accordés pour la taxe d'habitation sur les logements vacants (55 000 €), ainsi que le reversement au CCAS du FAJ (Fonds d'aide aux jeunes) versé par le Département à la ville (105 000 €).

1.4 Dépenses financières (hors dette) et dépenses exceptionnelles

Milliers d' €	BP 2020	BP 2021
Dépenses financières (hors dette) et dépenses exceptionnelles	1 052	150

* y compris frais financiers hors intérêts (article 6615)

En baisse par rapport au BP 2020, elles comprennent :

- essentiellement, les charges exceptionnelles limitées à compter de 2021 (M57) aux prévisions de mandats sur exercices antérieurs à annuler : 100 000 €
- et une inscription prévisionnelle de 50 000 € pour les intérêts résultant de l'utilisation de la ligne de trésorerie.

2. INVESTISSEMENT

2.1 Recettes

Milliers d'€	BP 2020	BP 2021
Recettes d'investissement	50 849	58 645
FCTVA et Taxes d'urbanisme (Chap.10 hors 1068)	3 204	3 699
Subventions y cp produit amendes de police (Chap.13)	4 722	4 523
Emprunt (Chap.16)(hors 165 et revolving inscrit en dépenses et recettes à l'article 16449)	17 900	24 075
Immobilisations financières et autres (Chap.21, 23, et 27)	8 723	11 020
Cessions d'immobilisations (Chap.024)	3 800	2 363
Virement de la section de fonctionnement	12 500	12 965

2.1.1 Recettes « hors emprunt »

- **Le Fonds de compensation de la TVA (calculé sur la base des dépenses d'investissement 2020 et la taxe d'aménagement)**, sont estimés à 3,699 millions :
3,5 millions pour le FCTVA et 199 K€ pour la taxe d'aménagement.

- **Les subventions reçues** sont estimées à 4,023 millions :

* elles proviennent essentiellement de l'État : 2,309 millions (Dotation politique de la ville 2020 pour l'école des Tamaris et pour différents projets dans les quartiers prioritaires Politique de la ville), ANRU pour le Nouveau programme de Renouvellement urbain (Acropole, Ecole Samuel Paty (ex Oliviers)), Dotation de soutien à l'investissement local (plan de relance COVID) pour les travaux dans les écoles, DRAC (notamment Archives municipales).

* de la Région : 1,288 millions notamment pour la liaison Acropole/Fonseranes, les travaux au Stade Raoul Barrière (Tribune d'honneur), la reconstruction de l'École des Tamaris.

* de la Communauté d'Agglomération : 425 000 € pour les travaux Acropole et l'accessibilité quais de bus.

- **le produit des amendes de police** (établies en 2018), estimé à 500 000 €.

- **Les immobilisations financières et autres** regroupent :

* les remboursements d'avances de trésorerie versées dans le cadre des conventions conclues avec VIATERRA : 10,5 millions.

Il s'agit des remboursements des avances accordées pour la ZAC de l'Hours : 5 millions pour la ZAC et 2,5 millions pour les bureaux de l'Hours. 3 millions pour la Courondelle.

* le remboursement des garanties à 1ère demande versées dans le cadre des marchés publics: 200 K€ en 2021.

- **Les cessions d'immobilisations** : 2,363 millions : il s'agit essentiellement des ventes de la maison Chappaz (1,1 million) et du terrain des berges du Canal (1 million).

- **Le virement de la section de fonctionnement** s'établit à 12,965 millions pour 2021 en hausse de 465 000 € par rapport au BP 2020.

2.1.2 Emprunt

BP 2020 Inscriptions	BP 2020 + DM Inscriptions définitives	2020 Emprunts contractés	BP 2021 Inscriptions
17 900 000 €	7 720 000 €	6 000 000 €	24 075 000 €

En 2020, le montant d'emprunt inscrit au BP soit 17 900 000 €, a été réduit de 10,180 millions en cours d'année, grâce à l'inscription et à la réalisation d'autres recettes (essentiellement, l'affectation du résultat 2019).

Le montant d'emprunt contracté en 2020 est de 6 000 000 €.

Ce montant étant inférieur au montant de capital remboursé, l'encours de la dette diminue de 3,2 millions.

Pour 2021, le montant d'emprunt inscrit pour équilibrer les inscriptions budgétaires est de 24,075 millions soit un écart de 6,175 millions par rapport à l'inscription du BP 2020.

Cet écart s'explique par l'augmentation de 6,6 millions des dépenses d'équipement à financer : 42,6 millions au BP 2021 contre 36 millions au BP 2020.

L'inscription prévisionnelle d'emprunt devrait être réduite après le vote du compte administratif 2020 et l'affectation du résultat, et aussi grâce à l'inscription de nouvelles recettes qui seront notifiées ultérieurement.

2.2 Dépenses

Elles regroupent, les dépenses d'équipement et les dépenses financières (remboursement du capital de la dette et immobilisations financières).

2.2.1 Dépenses d'équipement

Milliers d' €	BP 2020	BP 2021
Dépenses d'équipement	35,9	42,6
Dépenses directes d'équipement	32,8	39,3
Dépenses indirectes (Subventions d'équipement)	3,1	3,3

2.2.1.1 Les dépenses directes d'équipement progressent de 6,6 millions par rapport au BP 2020 et concerneront, des acquisitions, des travaux, des frais d'études.

- des acquisitions pour 5,5 millions :

- **acquisitions foncières : 1,252 million**, dont l'ex entrepôt du domaine Rouge Gorge (750 K€), le terrain pour la future caserne des Pompiers (200 K€), l'ilôt Ricciotti (138 K€), l'immeuble 9 rue Victor Hugo (100 K€).
- **achats de matériel technique, de transport et divers, 4,25 millions :**
 - * 1 million pour les achats de matériel de transport (dont 390 K€ pour le secteur du nettoyage),
 - * 1,3 million pour le matériel informatique (refonte système d'information et achats de matériel) ,
 - * 1,950 million pour le matériel technique et autre.

- des travaux pour 33,2 millions, notamment :

- **Aménagements des espaces publics et espaces verts :**
 - * Liaison Acropole 9 écluses : 6 millions,
 - * Aménagement quartier St Jacques : 1 million,
 - * Travaux sur les talus (intempéries) : 900 K€,
 - * Place David d'Angers : 800 K€,
 - * Plantation arbres (opération 5 000 arbres pour Béziers) : 500 K€.
 - * Réaménagements des squares Argence et Herriot, de l'entrée du cimetière vieux : 450 K€.
- **Requalification des voies dans divers secteurs :**
 - * Deuxièmes tranches de travaux avenues de Badones, de l'Europe, Boulevard Jules Cadenat, rue Rocagel : 1,6 million.
 - * une enveloppe de 1,150 million est inscrite pour financer des travaux de voirie et la réfection de rues pavées en Centre-ville.
- **Constructions et travaux dans les bâtiments : 13,7 millions.**
 - Bâtiments scolaires**
 - * École Samuel Paty (Ex Oliviers) : 4 millions

* Travaux dans le cadre de l'autorisation de programme : 850 K€. Cela concerne les soldes à payer pour les restaurants scolaires Herriot et Pasteur (650 K€) et des travaux dans diverses écoles.

Hors autorisation de programme, 1,327 million financeront des travaux de rénovation énergétique, l'extension de 3 classes au groupe scolaire Mandela.

* Un complément de 570 K€ est inscrit pour la reconstruction de l'école des Tamaris. Les crédits inscrits au BP 2020 (3,8 millions) et non consommés seront par ailleurs reportés sur le BP 2021.

Stades et gymnases: 1,577 million

1,2 million financeront la réalisation du gymnase de St Jean d'Aureilhan.

Des travaux seront réalisés au Stade Raoul Barrière (reprise voiles bétons notamment), au stade Gayonne (bacs aciers), dans le gymnase Jean Perrin (reprise sols). L'étude préalable à la réalisation du gymnase de la Courondelle sera lancée.

Divers Bâtiments : 3,151 millions pour des travaux à l'Hôtel de ville (service Etat civil : 350 K€), à la caserne St Jacques (1 million pour le déplacement des archives municipales, 250 K€ pour la rénovation des façades du Musée), les façades de la Bourse du Travail (180 K€).

Par ailleurs :

* 1 million est inscrit pour le projet d'aménagement d'un parking Place de Gaulle,

* et 252 K€ sont prévus pour le lancement du concours d'architecte concernant le projet muséal.

➤ Aire de jeux et espaces sportifs (hors stades) : 1,450 million

Différents travaux seront réalisés notamment : réfection de la pelouse du stade de la Gayonne : 750 K€, réalisation d'une aire de Fitness au Jardin du Faubourg, et réaménagement du plateau sportif Devèze Capendeguy, cours d'écoles : 300 K€, cour de la crèche Gare du Nord.

➤ Éclairage public et plan lumière : 1 098K€

Il s'agit de la poursuite de la modernisation de l'éclairage public et de la mise en lumière d'équipements ou de rues (Cathédrale St Nazaire, rue Chiclana).

- des frais d'études : 352 K€

Ils concernent notamment des études d'urbanisme sur le secteur de Fonseranes, le concours de maîtrise d'oeuvre pour les travaux de la Place du 14 juillet.

2.2.1.2. Les dépenses indirectes correspondent aux subventions d'équipement versées : 3,3 millions.

Il s'agit pour 1,747 million de participations versées à VIATERRA dans le cadre des conventions publiques d'aménagement : Centre-ville pour 797 K€, ZAC de l'OURS : 950 K€.

Elles comprennent aussi la participation versée à la CABM pour les travaux effectués sur les réseaux d'assainissement unitaires et les travaux de reprise des voiries : 850 K€, le fonds de concours pour l'étude Pôle d'échange multimodal : 300 K€, les aides versées aux propriétaires pour les ravalements de façades : 150 K€, la réalisation de fresques sur des immeubles privés : 90 K€.

2.2.2 Dépenses financières (hors dette)

Ce sont les avances de trésorerie remboursables et des consignations, d'un montant de 10,520 millions en 2021 : avances versées à VIATERRA dans le cadre des concessions d'aménagement, pour la ZAC de l'Hours (5 millions), les bureaux de l'Hours (2,5 millions), la Courondelle (3 millions) et 20 K€ pour les éventuelles consignations.

2.2.3 Exécution des autorisations de programme/crédits de paiement (AP/CP)

Huit autorisations de programme ont été votées depuis 2014 et sont en cours d'exécution.

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP			
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 31/12/2019(1))	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice 2020 (2)	Crédits de paiement 2020 (réalisés au 24/11/2020) (1)	Crédits inscrits au BP 2021
AP1501 : Embellissement du Centre Ville	26 000 000 €	0 €	26 000 000 €	25 658 199 €	250 000 €	101 274 €	0 €
AP1502 : Écoles	11 085 250 €	0 €	11 085 250 €	6 259 057 €	4 073 000 €	2 851 722 €	858 000 €
AP1503 : Éclairage public	3 647 400 €	0 €	3 647 400 €	2 780 755 €	781 900 €	736 801 €	0 €
AP1601 : Accessibilité	5 195 000 €	0 €	5 195 000 €	954 669 €	430 000 €	218 259 €	140 000 €
AP1801 : Liaison 9 Ecluses / Acropole	6 800 000 €	4 200 000 €	11 000 000 €	362 152 €	1 350 000 €	510 957 €	6 000 000 €
AP 1901 : Nouveau Programme de Renouvellement urbain Devèze	12 000 000 €	0 €	12 000 000 €	89 400 €	1 320 000 €	809 306 €	6 252 000 €
AP2001 : Refonte Système d'information	3 200 000 €	0 €	3 200 000 €	0 €	1 020 000 €	148 840 €	1 000 000 €
AP2002 : 5000 arbres pour Béziers	3 000 000 €	0 €	3 000 000 €	0 €	330 000 €	0 €	500 000 €

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondants aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

Au 31/12/2020, deux autorisations de programme s'achèveront : il s'agit des AP « Embellissement du Centre ville » et « Eclairage Public ».

Au stade du vote du BP 2021, afin de poursuivre le programme de modernisation du réseau d'éclairage public, une nouvelle autorisation de programme « Plan Lumière » de 2,335 millions est mise en place.

2.2.4 Dette

L'annuité de la dette 2020 s'est élevée à 11,587 millions (Capital : 9,279 millions et Intérêts : 2,308 millions).

L'encours de dette est estimé à 102,8 millions au 31/12/2020 contre 106 Millions au 31/12/2019, soit une baisse de 3,2 millions, avec 6 millions d'emprunts contractés en 2020 pour financer l'investissement (cf supra 2.1.2 Emprunt).

L'annuité de la dette 2021 est estimée à 11,835 millions (Capital : 9,485 millions, Intérêts : 2,350 millions).

3. ÉPARGNE ET CAPACITÉ DE DÉSENETTEMENT

K€	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA PREV. 2020
Recettes de gestion courante	113 380	115 180	117 623	116 543
- dépenses de gestion courante	94 567	93 571	95 509	96 055
= EXCEDENT BRUT COURANT (EBC)	18 813	21 609	22 114	20 488
+ Solde exceptionnel large	-2 815	1 736	3 836	-580
= Recettes exceptionnelles larges*	537	2 413	4 526	1 260
- Dépenses exceptionnelles larges*	3 352	677	690	1 840
= EPARGNE DE GESTION (EG)	15 998	23 345	25 950	19 908
- Intérêts	2 600	2 670	2 574	2 840
= EPARGNE BRUTE (EB ou capacité d'autofinancement brute : CAF brute)	13 398	20 942	23 376	17 068
- Capital	8 233	8 405	12 522	9 279
= EPARGNE NETTE (EN ou capacité d'autofinancement nette : caf nette)	5 165	12 537	10 854	7 789

* y compris frais financiers, hors intérêts de la dette

Une prévision de compte administratif 2020 a été établie en dépenses et recettes : l'épargne de gestion, l'épargne brute et l'épargne nette seraient en baisse en raison de la hausse des dépenses de gestion courante et de la variation à la baisse du solde des opérations exceptionnelles.

L'épargne nette serait supérieure à 7 millions.

RATIO DE SOLVABILITÉ OU CAPACITÉ DE DÉSENETTEMENT

K€	2016	2017	2018	2019	Prév.2020
Encours de la dette au 31.12 (corrigé du fonds de soutien)	108 525	107 806	107 301	104 329	101 246
Epargne brute	15 692	13 398	20 942	23 376	17 068
ENCOURS au 31.12 / EPARGNE BRUTE	6,9	8,0	5,1	4,5	5,9

Source : état de la dette annexé au compte administratif

Ce ratio indique le nombre d'années qu'il faudrait pour rembourser la totalité de la dette en stock, si l'intégralité de l'épargne brute y était consacrée.

Pour apprécier la situation de solvabilité de la commune, il convient de se référer aux 3 zones déterminées pour ce ratio :

* zone verte, « vertueuse » : inférieure à 8 ans;

* zone orange, « endettement à surveiller » : de 8 à 14 ans, surtout à partir de 12 ans ;

* zone rouge, « critique » (surendettement) : à partir de 15 ans.

Fin 2020, ce ratio resterait inférieur à 6 années.

Rappelons que depuis 2018 pour les communes, l'État préconise que ce ratio se situe entre 10 et 13 années.

4. RATIOS

En M57, le ratio Produit des impositions directes / Population est supprimé. Il est remplacé par le ratio Épargne brute / Recettes réelles de Fonctionnement.

Il n'est plus fait référence aux ratios de la strate de population.

Calcul des 10 ratios obligatoires pour les communes de plus de 10 000 habitants à partir des éléments issus du budget primitif 2021 et sur la base de la population totale INSEE soit 78 453 habitants (population au 1^{er} janvier 2020).

1 - Dépenses réelles de fonctionnement / Population	1 317,33 €
2 - Recettes réelles de fonctionnement / Population	1 535,97 €
3 - Dépenses d'équipement brut / Population	502,55 €
4 - Encours de la dette / Population	1 310,50 €
5 - Dotation globale de fonctionnement / Population	268,25 €
6 - Dépenses de personnel / Dépenses réelles de fonctionnement	60,10 %
7 - Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement de la dette en capital / Recettes réelles de fonctionnement	93,63 %
8 - Dépenses d'équipement brut / Recettes réelles de fonctionnement	32,72 %
9 - Encours de la dette / Recettes réelles de fonctionnement	85,32 %
10 – Epargne brute/ Recettes réelles de fonctionnement	14,11 %

Annexe 1 : Présentation générale du Budget

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, Budget 2020	Propositions nouvelles Budget 2021
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204, ycp opérations)	798 935,00	697 600,00
204	Subventions d'équipement versées (ycp opérations)	3 056 665,00	3 295 465,00
21	Immobilisations corporelles (sauf 204, ycp opérations)	5 362 240,00	5 536 695,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324, ycp opérations)	26 746 110,00	33 041 935,00
Total des dépenses d'équipement		35 963 950,00	42 571 695,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	35 000,00	10 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	12 284 600,00	12 584 405,00
27	Autres immobilisations financières	8 620 000,00	10 520 000,00
Total des dépenses financières		20 939 600,00	23 114 405,00
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		56 903 550,00	65 686 100,00
040	Opérations d'ordre transf. Entre sections	2 091 450,00	1 983 900,00
041	Opérations patrimoniales	65 000,00	200 000,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		2 156 450,00	2 183 900,00
TOTAL		59 060 000,00	67 870 000,00

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, Budget 2020	Propositions nouvelles Budget 2021
13	Subventions d'investissement reçues (sauf 138)	4 721 815,00	4 522 940,00
16	Emprunts et dettes assimilées	20 900 000,00	24 075 000,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324, ycp opérations)	100 000,00	500 000,00
Total des recettes d'équipement		25 721 815,00	29 097 940,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	3 203 935,00	3 698 760,00
16 (1)	Emprunts et dettes assimilées	3 000,00	3 003 000,00
27	Autres immobilisations financières	8 620 000,00	10 520 000,00
024	Produit des cessions d'immobilisations	3 800 000,00	2 363 500,00
Total des recettes financières		15 626 935,00	19 585 260,00
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		41 348 750,00	48 683 200,00
021	Virement de la section de fonctionnement	12 500 000,00	12 965 000,00
040	Opérations d'ordre transf. Entre sections	5 146 250,00	6 021 800,00
041	Opérations patrimoniales	65 000,00	200 000,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		5 211 250,00	19 186 800,00
TOTAL		46 560 000,00	67 870 000,00

(1) correspond au BP 2020 (M14) au compte 165 et en 2021 (M57) aux comptes 165,166 et 16449

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, Budget 2020	Propositions nouvelles Budget 2021
011	Charges à caractère général	22 216 500,00	24 135 000,00
012	Charges de personnel	62 100 000,00	62 111 150,00
014	Atténuations de produits	155 000,00	160 000,00
65	Autres charges de gestion courante	14 210 450,00	14 497 050,00
Total des dépenses de gestion courante		98 681 950,00	100 903 200,00
66	Charges financières	2 670 000,00	2 495 000,00
67	Charges exceptionnelles	1 001 800,00	100 000,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		102 353 750,00	103 498 200,00
023	Virement à la section d'investissement	12 500 000,00	12 965 000,00
042	Opération d'ordre transfert entre sections	5 146 250,00	6 021 800,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		17 646 250,00	18 986 800,00
TOTAL		120 000 000,00	122 485 000,00

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, Budget 2020	Propositions nouvelles Budget 2021
013	Atténuation de charges	117 500,00	61 000,00
70	Produits services, domaine et ventes div.	6 372 850,00	7 007 900,00
73	Impôts et taxes	79 319 550,00	86 093 750,00
74	Dotations et Participations	30 465 000,00	26 033 955,00
75	Autres produits de gestion courante	1 086 500,00	1 040 030,00
Total des recettes de gestion courante		117 361 400,00	120 236 635,00
76	Produits Financiers	250 150,00	242 065,00
77	Produits exceptionnels	297 000,00	22 400,00
Total des recettes réelles de Fonctionnement		117 908 550,00	120 501 100,00
042	Opération d'ordre transfert entre sections	2 091 450,00	1 983 900,00
Total des recettes d'ordre de Fonctionnement		2 091 450,00	1 983 900,00
TOTAL		120 000 000,00	122 485 000,00

Annexe 2 : Dette

Structure de la dette prévue au 31/12/2020 (nouveaux emprunts souscrits en 2020 : 6 millions)

Encours au 31/12/2020	102,8 millions
Taux fixe	77,53 %
Taux indexé	22,47 %

Avec un nouveau flux 2020 de 6 millions dont 3 millions à taux fixe et 3 millions à taux révisable (euribor), l'encours de dette est composé d'une part prépondérante de taux fixe (77,53 %).

La part indexée est de 22,47 %, sur des taux classiques (euribor, TAG) permettant de bénéficier du contexte de taux très favorable (proches de 0, voire négatifs).

L'encours est sécurisé et le risque de taux maîtrisé.

Le taux moyen de la dette a diminué (2,26 % contre 2,39 % en 2019) et le montant des intérêts payés en 2020 est inférieur à celui de 2019 (- 60 000 €).

Répartition par prêteurs

Prêteur	%
Sté de Fin. Local	29,67%
Société Générale	21,70%
Caisse d'Epargne Crédit Foncier	18,63%
La Banque Postale	15,95%
Crédit Agricole et CACIB	11,34%
Crédit Mutuel	2,53%
Caisse d'Alloc. Familiales	0,17%
Groupe Cileo	0,00%
Total	100,00%

La répartition de l'encours entre nos financeurs est correctement diversifiée et équilibrée. La SFIL reste le premier prêteur de la ville (29,67 %).

La Banque postale se positionne maintenant comme notre 4ème partenaire.